

**Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination**

21 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

Genève, 13-17 décembre 2021

Point 15 de l'ordre du jour

**Questions financières ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés et relations entre les Hautes Parties contractantes et l'ONU**

**Budget pour 2023-2025<sup>\*1</sup>**

1. La sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra à Genève du 13 au 17 décembre 2021, pourrait décider d'adopter un budget quinquennal pour la période 2022-2026.

2. On trouvera dans le présent document, qui vise à aider les Hautes Parties contractantes à arrêter leur décision, les montants annuels budgétés pour la période 2023-2025 en fonction du nombre de jours de réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes :

- i) 10 jours : 1 362 200 dollars des États-Unis ;
- ii) 15 jours : 1 479 500 dollars ;
- iii) 20 jours : 1 596 800 dollars.

On trouvera dans les tableaux ci-joints une ventilation du budget annuel pour la période 2023-2025.

3. Les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.

4. Conformément aux dispositions financières adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion, auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas Hautes Parties contractantes mais qui prennent part aux dites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

\* Le présent document a été soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

<sup>1</sup> En attente d'une décision de la sixième Conférence d'examen.



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs approuvés et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de procéder au paiement dès réception des avis de recouvrement.

**Budget quinquennal**

<b>2023-2025 (réunion de 10 jours du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA))</b>								
	Dépenses de personnel de l'Unité d'appui à l'application	Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention	Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA (10 jours)	Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié	Groupe d'experts sur le Protocole II modifié	Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V	Réunion d'experts sur le Protocole V	Total
Coûts estimatifs	591 300	185 800	309 900	84 200	31 800	78 400	15 900	<b>1 297 300</b>
Provision pour imprévus (5%) <sup>1</sup>	29 600	9 300	15 500	4 200	1 600	3 900	800	<b>64 900</b>
<b>Total</b>	<b>620 900</b>	<b>195 100</b>	<b>325 400</b>	<b>88 400</b>	<b>33 400</b>	<b>82 300</b>	<b>16 700</b>	<b>1 362 200</b>
<b>2023-2025 (réunion de 15 jours du Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA)</b>								
	Dépenses de personnel de l'Unité d'appui à l'application	Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention	Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA (15 jours)	Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié	Groupe d'experts sur le Protocole II modifié	Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V	Réunion d'experts sur le Protocole V	Total
Coûts estimatifs	591 300	185 800	421 600	84 200	31 800	78 400	15 900	<b>1 409 000</b>
Provision pour imprévus (5%) <sup>2</sup>	29 600	9 300	21 100	4 200	1 600	3 900	800	<b>70 500</b>
<b>Total</b>	<b>620 900</b>	<b>195 100</b>	<b>442 700</b>	<b>88 400</b>	<b>33 400</b>	<b>82 300</b>	<b>16 700</b>	<b>1 479 500</b>
<b>2023-2025 (réunion de 20 jours du Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA)</b>								
	Dépenses de personnel de l'Unité d'appui à l'application	Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention	Groupe d'experts gouvernementaux sur les SALA (20 jours)	Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié	Groupe d'experts sur le Protocole II modifié	Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V	Réunion d'experts sur le Protocole V	Total
Coûts estimatifs	591 300	185 800	533 300	84 200	31 800	78 400	15 900	<b>1 520 700</b>
Provision pour imprévus (5%) <sup>3</sup>	29 600	9 300	26 700	4 200	1 600	3 900	800	<b>76 100</b>
<b>Total</b>	<b>620 900</b>	<b>195 100</b>	<b>560 000</b>	<b>88 400</b>	<b>33 400</b>	<b>82 300</b>	<b>16 700</b>	<b>1 596 800</b>

<sup>1,2,3</sup> En attente d'une décision de la sixième Conférence d'examen.